**No 7851**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

**PROJET DE LOI**

**relative au financement de l'exploitation des services publics d'autobus**

**RESUME**

Le projet de loi se compose de trois articles et a comme objet d’autoriser le financement de l’exploitation des services réguliers de transports publics par route pour un montant ne pouvant dépasser le montant de 1.262.145.059 d’euros hors TVA jusqu’au 15 juillet 2032. Ce montant correspond à la valeur de l’échelle mobile des salaires de 834,76 points et sera adapté semestriellement en fonction de la variation de l’indice des prix à la consommation.

Le texte, déposé le 1er juillet 2021, tablait encore sur une entrée en vigueur des nouveaux contrats d’exploitation au 1er janvier 2021 et sur la date butoir du 31 décembre 2029. Or, ces deux dates ont dû être reportées. D’un côté, la nécessité d’une loi spéciale n’avait été soulevée qu’au printemps 2021 et la procédure législative n’a donc été lancée que très tardivement et, de l’autre côté, les décisions d’attribution de plusieurs lots de ce marché ont fait l’objet d’une ordonnance de sursis à exécution et d’une procédure judiciaire au fond devant le Tribunal administratif est toujours en cours.

Au vu de la situation, il a été convenu avec toutes les entreprises de prolonger les contrats actuels jusqu’au 15 juillet 2022 inclus, date qui a par ailleurs l’avantage de couvrir encore l’exploitation des courses scolaires de l’année scolaire en cours, sous la régie du contrat actuel.

Sur les 32 lots attribués, la signature et l’entrée en vigueur opérationnelle sont donc désormais prévues au 16 juillet 2022 pour 22 lots non visés par la procédure judiciaire susmentionnée et la signature des 10 contrats restants est reportée à la fin des procédures judiciaires pendantes, en espérant que celle-ci interviendra avant le 15 juillet 2024. La durée des contrats variant entre 5 et 8 ans, la nouvelle date butoir a par conséquent été fixée au 15 juillet 2032.